

Faciliter la mobilité du bétail en Afrique de l'Ouest dans l'espace et dans le temps.
Les différentes étapes d'un dispositif de sécurisation de pistes.

Arnaud FRANCOIS, Marie AARNINK et Cédric TOUQUET¹

Introduction

L'élevage de ruminants en Afrique de l'Ouest se caractérise par son extensivité. Longtemps considérée comme archaïque et dévastatrice pour l'environnement, il faudra attendre les années 1980-90 pour voir des auteurs tels que Horowitz (1979), Sandfords (1980), Scoones (1994) démontrer, tout au contraire, que cette extensivité est indispensable et parfaitement adaptée au climat structurellement instable en Afrique de l'Ouest.

Stratégie optimale pour accéder aux différentes ressources en eau et en pâturage disséminées ici ou là en fonction des pluies, la mobilité est garante de la survie des troupeaux, d'un accroissement de la productivité (Thébaud, Corniaux, 2011).

Cette mobilité est donc un élément-clef de fonctionnement des systèmes tant pour les mouvements saisonniers des éleveurs que pour la commercialisation du bétail (Thébaud, Corniaux, 2012). Bien que de plus en plus reconnue et protégée par la plupart des législations (exemple de la Charte pastorale malienne), la mobilité des animaux est néanmoins confrontée à de nombreux obstacles tels que l'extension des superficies cultivées au détriment des ressources pastorales, la mise en culture des bas-fonds et la réduction des couloirs de passage.

Face à ces enjeux, de nombreux programmes de développement ont axé leur intervention sur une sécurisation du foncier pastoral en réalisant des aires de pâtures et de repos, des points d'eaux (barrage, puits à usage pastoraux) et en balisant des pistes à bétail.

Le travail de balisage des pistes est donc relativement commun pour qui veut intervenir sur la filière agropastorale et les différentes étapes marquant ce processus renvoient généralement à 3 phases : (I) l'identification/diagnostic, (II) la sécurisation et le balisage et (III) la légalisation des ressources à travers la prise d'arrêtés par les autorités compétentes (communes ou tribunaux administratifs selon les textes en vigueur).

Si ces trois premières étapes assurent une matérialisation dans l'espace de ces couloirs, elles ne permettent pas leur pérennisation. L'étape 3 de légalisation est importante mais pas suffisante surtout lorsqu'on connaît le pluralisme normatif et juridique existant en Afrique de l'Ouest. Dès lors, bien souvent de nouveaux programmes de développement balisent et sécurisent des couloirs qui l'avaient été par des programmes antérieurs. Afin de limiter cet éternel recommencement, il nous semble primordial d'ajouter une quatrième phase au dispositif de sécurisation de pistes : la phase de suivi.

En nous basant sur les leçons tirées des différents projets concernant l'agropastoralisme mis en œuvre par Acting For Life depuis 2010², nous détaillerons, dans un premier temps, les trois premières phases du processus de sécurisation de pistes puis, dans un second temps nous définirons les modalités de fonctionnement tant au niveau organisationnel que budgétaire (coût du suivi et possibilités de financement) de cette quatrième phase indispensable pour entrevoir une inscription à la fois dans l'espace et dans le temps d'un foncier pastoral sécurisé.

¹ Arnaud FRANCOIS, Coordinateur des programmes agropastoraux, Marie AARNINK, Coordinateur administratif et financier Afrique et Cédric TOUQUET, Chargé de programmes Afrique. **Acting For Life**, 1050 avenue de l'Europe, 93 352 Le Bourget Cedex.

² Projet d'Appui à la Productivité de l'Élevage (PAPE) au Mali, Burkina-Faso et Bénin, Janvier 2010-Octobre 2011, budget de 3,8 millions d'euros, cofinancement UE-AFL. Programme Régional d'Appui à la Productivité de l'Élevage (PRAPE) au Sénégal, Mali, Burkina-Faso, Bénin et Togo, Janvier 2012-Février 2015, budget de 2,8 millions d'euros, cofinancement AFD-UE-AFL. Projet d'Appui à la Préservation des Ecosystèmes et de la Biodiversité grâce à l'agropastoralisme (PAPEBA) au Togo, Février 2014- Juin 2016, budget de 900 000 euros, cofinancement AFD-UE.

L'identification/ diagnostic

Généralement l'action d'identifier est définie comme « *la reconnaissance d'une appartenance à une certaine espèce* » (Dictionnaire culturel le Robert, 2005). Dans le cas qui nous intéresse ici, l'espèce correspondrait aux itinéraires empruntés par les agropasteurs. L'identification serait donc la reconnaissance des couloirs pratiqués par les agropasteurs. Cette précision faite nous pourrions aisément passer à la phase suivante tant la démarche semble évidente. Et pourtant sa mise en œuvre sur le terrain l'est beaucoup moins tant les chemins menant à la reconnaissance peuvent être divergents.

La reconnaissance peut être tout simplement assimilée à sa version officielle. Autrement dit, il s'agit de reprendre les parcours officiels datant dans la plupart de cas de plusieurs années et de les matérialiser sur le terrain par la pose de balises.

C'est notamment ce type d'approches que privilégiera le Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA, 2004-2012) intervenant au Burkina-Faso. Sur les 1050 km de pistes prévus initialement, 800 kilomètres seront réalisés. Quantitativement, nous pouvons dire que les résultats sont probants. Cependant, au niveau qualitatif, notamment dans la région de l'Est du Burkina-Faso, le constat est plus amer. Une année après leur pose, la plupart des balises se situait au milieu de champ.



Balise PICOFA

L'absence d'identification des pratiques au niveau local n'a pas permis l'actualisation des parcours. Cela a engendré au mieux un investissement inutile et au pire contreproductif en brouillant notamment les couloirs balisés par d'autres programmes de sécurisation tels que celui mené par le RECOPA³ dans le cadre du Projet d'Appui à la Productivité de l'Élevage (PAPE).



Balise de gauche (PICOFA), balise de droite (PAPE).

³ L'antenne de l'Est du Réseau de COmmunication sur le Pastoralisme (RECOPA) est un partenaire historique d'AFL.

L'identification passe donc obligatoirement par un temps suffisamment long au niveau local et implique un véritable travail de récolte de données afin de dresser une cartographie la plus fidèle possible des couloirs pratiqués. Cependant, pour être complète ces données doivent être croisées entre les deux principales catégories d'acteurs à savoir les habitants des territoires d'accueils et les utilisateurs (bouviers) de ces pistes à bétail.

Cette caractéristique est parfois ignorée notamment pour des raisons pratiques lorsque la mobilité touche plusieurs pays. Pour des questions de faisabilité, l'identification est faite au niveau des autochtones sans être confrontée aux pratiques puisque les principaux concernés résident dans un autre pays.

Ce problème s'est posé concernant le Togo, pays d'accueil de la transhumance burkinabé et béninoise dans le cadre du PAPEBA. Pour contourner cette difficulté et assurer un croisement des données, une première identification a été élaborée au niveau des agropasteurs locaux et a conduit à dresser une carte provisoire des couloirs pratiqués. Cette première identification sera dans un second temps présentée et confrontée aux connaissances des principaux acteurs de la transhumance burkinabé et béninois dans le cadre de visites d'échanges organisées dans ces deux pays. Cette implication des principaux acteurs de la transhumance est primordiale car en plus de permettre un croisement des données et conforter l'identification, elle facilite la phase de diagnostic.

En effet, à l'exception d'une identification consistant à matérialiser des anciennes cartes ne correspondant plus à aucune pratique, il y a généralement un écart entre la cartographie des couloirs pratiqués et la cartographie des couloirs retenus en fin de processus pour être balisés. Cette distorsion s'explique par le fait qu'en l'absence d'aménagements pastoraux et de couloirs délimités, la mobilité animale engendre des tensions sur les ressources telles que l'accès aux points d'eau, les dégâts occasionnés dans les champs au niveau de couloirs trop étroits... Ces tensions entraînent le paiement d'amendes mais aussi l'abattage de têtes de bétail voire des pertes de vies humaines⁴. Les stratégies des agropasteurs pour amoindrir ces difficultés sont des stratégies par dépit telles que les pâtures de nuit ou celles effectuées au sein d'aires protégées posant parfois autant de problèmes qu'elle n'apportent de solutions.

Poser un diagnostic revient à postuler que tout acteur, quand il a la liberté de choisir, opte pour des actions limitant les désagréments. Dans le cas qui nous intéresse, il s'agit donc de comprendre les causes des différents conflits identifiés et les mesures qui permettraient de les corriger, notamment pour les conflits de type structurels⁵ (aménagement de points d'eau, double accès animal et anthropique pour des points d'eau; création de zones tampons au niveau des aires protégées...).

Premier diagnostic réalisé par le partenaire RAFIA pour la Région des Savanes (PAPEBA)	
Localités	Observations
Tchimouri (1)	Tensions fréquentes liées aux cultures de contre-saison (haricots).
Djabidjoaré (2)	Grave conflit survenu en 2010 ayant causé la mort de deux agriculteurs.
Téliqa et Diéolo (3)	Tensions fréquentes liées au retard de récolte.

⁴ En décembre 2013 un grave conflit est survenu entre des transhumants et des agriculteurs dans le canton de Borgou en Région des Savanes au Togo. Ce conflit s'est soldé par 6 morts et des centaines de têtes abattues.

⁵ Nous pouvons distinguer deux types de conflit : les conflits conjoncturels et structurels. Les conflits structurels sont liés à des questions d'aménagement du territoire, de partage de ressources. Même si de longues négociations doivent être menées pour les régler, ces conflits demeurent aisément identifiables et des solutions techniques peuvent être proposées (aménagement de points d'eau, barrage à double usage...). Les conflits conjoncturels sont beaucoup plus pernecieux et peuvent mélanger plusieurs registres (rapport de pouvoir au niveau local) bien différents du registre officiel (conflit agriculteur/éleveur autour du partage des ressources). Il n'est d'ailleurs pas certain que les conflits conjoncturels soient les moins graves.

Borgou (4)	Conflit grave survenu en 2013 (6 morts), Village de Natongou, tensions fréquentes liées aux cultures de contre-saison (pastèque, meon, haricot, maïs) le long de la rivière.
Nagbèni (5)	Problème d'accès au point d'eau entraînant des traversées nocturnes.
Koumbéloti (Barrage) (6)	Zone stratégique avec un point d'eau permanent pour les animaux entrant par la préfecture de l'Oti. Tensions permanentes liées aux cultures maraîchères tout autour du barrage et à la volonté des autorités de Mango d'interdire l'accès au bétail afin de développer l'activité touristique (présence d'hippopotames).

Cette nécessité du diagnostic en lien avec notre postulat semble frapper du sens commun. Et pourtant, cette évidence ne l'est pas pour tous.

L'agropastoralisme notamment à travers les grandes transhumances est bien souvent associé aux peuls. L'activité est donc dans la plupart des cas perçue à travers une grille de lecture ethnociste. Dans les cas de transhumances transfrontalières, cette distinction se retrouve accrue car associée aux catégories sociales de l'autochtonie et de l'allochtonie. Cette ethnocisation conduit à une essentialisation des différences. La logique, les façons d'être et de faire sont perçues comme intrinsèquement distinctes et dans la plupart des cas jugées comme inférieures, illogiques, néfastes.

A partir de cette grille de lecture, la pâture de nuit, pourtant très risquée pour les agropasteurs, devient au mieux incompréhensible au pire motivée par une volonté de pâturer sur les terres cultivées sans être inquiétés. Les conflits s'expriment ici où là vont s'expliquer par la nature belliqueuse des peuls.

Si nous couplons ces représentations avec une définition restrictive de la piste de transhumance comme voie de communication en occultant les besoins habituels d'un troupeau à savoir se déplacer, s'abreuver, pâturer, se reposer, vous pouvez rapidement proposer après diagnostic une cartographie des couloirs à sécurisés. Il suffit pour cela d'occulter toutes les zones où des difficultés se posent.

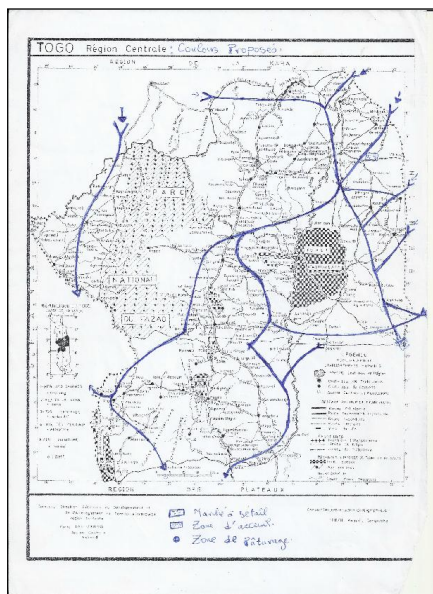


Figure 1

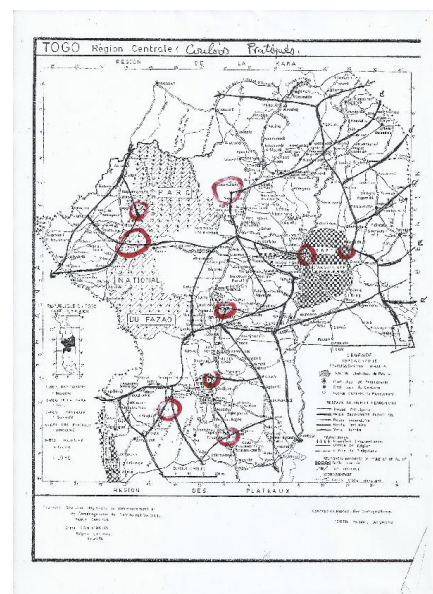


Figure 2

Ces deux cartes illustrent parfaitement notre propos. En effet, toutes deux résultent d'un processus d'identification des couloirs concernant la région Centrale au Togo. La première

carte (figure 1) représente un travail mené par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (DRAEP) de la région Centrale. Elle résulte d'une demande du ministère et est en soi une proposition de couloirs à sécuriser pour faciliter la transhumance transfrontalière. La seconde carte (figure 2) représente un travail réalisé pour la même région par le partenaire ETD dans le cadre du PAPEBA. Cette carte répond à la fois à la démarche d'identification et de diagnostic (les zones de tension sont cerclées en rouge). Ce travail marque une première étape avant d'entrer dans une phase de négociation pour proposer des couloirs acceptés par l'ensemble des parties. Ce travail fera l'objet d'une seconde cartographie qui sera quant à elle une proposition de couloirs à baliser.

L'exercice de comparaison entre ces deux cartes ne laisse aucun doute sur la connaissance par la DRAEP des zones de tension. En effet, toutes ces zones ont été retirées de la carte proposée au ministère. Si ce travail devait aboutir à un balisage, celui-ci ne correspondrait à aucune pratique sur le terrain et ne résoudrait donc aucun des conflits identifiés par le partenaire.

La sécurisation et le balisage

Tout de suite après, l'étape d'identification/ diagnostic réalisée, la pose de balise devrait commencer. Or, d'une part une piste peut être sécurisée sur la base de concertations entre les différents usagers sans nécessairement poser des balises, et, d'autre part, il y a toujours, au préalable de cette matérialisation, toute une phase complexe et longue de négociation.

De manière quelque peu schématique nous pouvons distinguer deux types d'approches dans la phase de négociation, une approche par le haut « *top down* » et une approche par la base « *bottom up* ». L'approche *top down* suppose une imposition des tracés au niveau local par un recours aux autorités administratives. Si nous estimons à la suite d'Agnew (2010) que le « *territoire est un espace de pratiques, approprié par un groupe social ou une institution qui en contrôle l'accès et l'usage des ressources qu'il contient* », cette approche semble pertinente. En assurant la reconnaissance par la plus haute autorité déconcentrée de l'Etat (Préfet par exemple), le tracé existe de fait par sa reconnaissance légale. De plus, cette approche permet une mise en œuvre assez rapide.

Cependant, même si comme nous le verrons dans la phase suivante, l'étape de légalisation est indispensable, elle n'est absolument pas suffisante pour assurer une reconnaissance au niveau local du tracé notamment au regard des logiques sociales. En effet, les espaces sociaux dans lesquels s'inscrivent ces activités sont des espaces régis par des rapports d'interconnaissance⁶ reposant sur des échanges généralisés⁷. Et les représentants de l'Etat ne vivent pas en autarcie au sein des populations administrées. Ils participent également pleinement à ces échanges généralisés en s'appuyant notamment sur le pouvoir plus ou moins grand octroyé par leur fonction. Comme le rappelle Olivier de Sardan et Blundo « le « favoritisme » régnant dans les services publics est inséré dans des circuits plus larges de faveurs et de contre-faveurs qui quadrillent toute la vie sociale et rendent difficile, voire impossible, son exclusion de la seule vie professionnelle, sauf à exiger une rupture entre vie sociale courante et vie professionnelle. Or, c'est au contraire la vie professionnelle qui se

⁶ A la suite d'Henri Mendras, nous pouvons dire qu'une collectivité d'interconnaissance renvoie à l'ensemble des relations caractérisées par le fait que « *chacun est lié à chacun par une relation bilatérale de connaissance globale et a conscience d'être connu de même façon* ». (1995 :97). A la suite de Sally Falk Moore, les relations sociales peuvent être qualifiées de multiplexes, c'est-à-dire « *the same persons were involved in relationships with each other in multiple contexts : kinship, religion, economy...*(2004 :72).

⁷ Comme le souligne Jacky Bouju « *la conception populaire du pouvoir repose sur une théorie de la force [...] impliquant des droits (prédation) mais aussi des devoirs (redistribution)* » (1998 : 60). Si ces dons répondent à des logiques d'entraide et de solidarité, ils impliquent également « *un échange inégal entre un supérieur qui aide et un inférieur qui, en retour ou en attendant l'aide escomptée, doit obéissance et prestations diverses (travail, services, corvées, domestiques)* » (*ibid*,p.11). Ainsi, ce n'est pas la richesse en tant que telle qui octroie le pouvoir, c'est surtout la redistribution qu'elle autorise permettant aux donateurs de mettre les donataires à « *l'ombre de leur main* » (Mauss, 1988 :162).

modèle sur la vie sociale, dans la mesure où l'institution disparaît peu à peu derrière les gens, les procédures derrière les personnes, les organisations derrière les acteurs. » (2001 : 29).

Si la plus haute autorité déconcentrée de l'Etat demeure dans sa fonction, les acteurs remplissant cette fonction changent. Or, ce sont bien ces derniers en tant qu'individu mais au nom du pouvoir que leur confère leur fonction qu'il convient d'approcher pour emporter leur faveur. Cette courtoisie est toujours précaire et doit être constamment réactualisée à chaque changement de Préfets. Ainsi, au gré des relations de chacun, il sera toujours possible de revenir sur les décisions prises par un préfet.

Cette précarité du pouvoir administratif se retrouve décuplée par plusieurs éléments dont l'absence de moyens pour surveiller et contrôler le territoire, la difficulté au-delà des balises à matérialiser le foncier pastoral⁸, et les stratégies d'accaparement du territoire au niveau local. Comme le rappelle Gonin « Dans les espaces dont l'appropriation peut leur être potentiellement contestée, les lignages autochtones installent en leur nom des migrants agricoles. Ceux-ci défrichent et cultivent la brousse ; les récoltes leur reviennent mais la propriété de la terre reste aux autochtones. » (Gonin 2014 : 286). Dès lors, Les acteurs déguerpis le long des couloirs ne sont pas systématiquement les propriétaires terriens.

Pour contourner ces difficultés, il convient de privilégier une approche « *bottom-up* » à l'approche « *top-down* », la concertation à l'arbitraire et une investigation suffisamment longue pour identifier les véritables propriétaires terriens à une identification expéditive.

Même s'il demeure difficile de proposer une méthodologie unique concernant l'approche de négociation des pistes, nous pouvons à travers les différents projets mis en œuvre dégager les différentes phases suivantes :

- a) Atelier de concertation pour présenter le diagnostic territorial et le tracé des couloirs pratiqués,
- b) Parcours de la piste avec les autorités locales, les représentants des éleveurs et des agriculteurs. Recensement des agriculteurs présents sur la piste. Vérification de la propriété des parcelles.
- c) Réunion avec les exploitants concernés par le tracé,
- d) Séance de délimitation de la piste et marquage avec les exploitants, les propriétaires terriens, les associations des éleveurs. Signature des contrats de cession de parcelles,
- e) Marquage provisoire végétal ou à la peinture,
- f) Forum au niveau de chaque commune pour présenter les résultats,
- g) Levée GPS, Sortie de reconnaissance officielle avec l'administration, les ST, les coutumiers et les représentants des producteurs,
- h) Signature de PV de reconnaissance de l'infrastructure par l'autorité,
- i) Ciblage des tronçons stratégiques pour le balisage. -

Ces étapes indispensables pour la réussite d'un processus de sécurisation de pistes ne s'enchaînent pas automatiquement. Il est parfois nécessaire de reprendre les concertations. A titre d'exemple, pour le canton de Papri au Togo, plus de 14 concertations ont été menées durant 6 semaines.

Sur la base des différentes expériences menées nous pouvons dire qu'il faut en moyenne 2 à 3 jours de travail de concertation par kilomètre.

Consommatrice de temps, ces activités de concertation le sont également au niveau de coûts. Le travail réalisé par le RECOPA dans le cadre du PAPE au Burkina-Faso révèle un coût de sécurisation/balisage de **351 307 Fcfa** dont 22%⁹ liés aux seules activités de

⁸ Le foncier pastoral dans sa délimitation ne s'impose pas aux populations comme peuvent le faire les réseaux routiers ou ferroviaires.

⁹ Sans connaître la nature des coûts et les montants de référence, l'AFD parmi les principales leçons tirées après 20 ans d'accompagnement de l'hydraulique pastorale au Tchad estime que les réalisations doivent être

négociation/concertation, hors coût de salaire des animateurs de l'OP qui coordonne la sécurisation (nous estimons qu'il faut ajouter environ 55 000 FCFA / km pour prendre en charge le coût salarial).

La légalisation

La phase de sécurisation et de balisage terminée, il convient de légaliser, d'amener à une reconnaissance officielle des différents aménagements. Pour parfaire cette légalisation et lui donner des limites identifiables, il est important de géo-référencer les différents couloirs retenus. Ce géo-référencement détaillé dans l'arrêté assure une reconnaissance mesurable aux couloirs sécurisés¹⁰. La légalisation doit bien évidemment tenir compte des textes en vigueur, tels que les lois foncières, et être validée par l'autorité compétente (arrêté communal ou décision du tribunal administratif selon l'avancée du processus de décentralisation).

La légalisation des couloirs est incontournable pour asseoir un foncier pastoral. Elle permet ainsi de limiter l'autonomie qui autorisait certains acteurs à faire ce que bon leur semblait. Mais son pouvoir de coercition n'est pas absolu. La perte d'autonomie n'est que relative. Il sera toujours possible dans une certaine mesure de manipuler ce registre au gré des configurations et des intérêts. Le foncier pastoral s'apparente à un champ social semi-autonome défini « *non par son type d'organisation (il peut être ou non une association) mais par un caractère de type processuel résidant dans le fait qu'il peut donner naissance à des normes et assurer leur application par la contrainte ou l'incitation. L'espace dans lequel un certain nombre d'associations (corporate groups) sont en relation les unes avec les autres constitue un champ social semi-autonome. Un grand nombre de champs de ce type peuvent s'articuler les uns aux autres de telle sorte qu'ils forment des chaînes complexes, de la même façon que les réseaux de relations sociales dans lesquels sont pris les individus peuvent être comparés à des chaînes sans extrémités.* » (Moore 1978 : 57-58).

Ainsi, le champ social semi-autonome du « foncier pastoral » continuera de voir s'entremêler le droit étatique, coutumier, le droit des projets de développement.

Le suivi

Même si tous les écueils propres aux différentes phases d'un processus de sécurisation de pistes sont évités en réalisant une identification suffisamment longue, en privilégiant une approche *bottom-up* dans les négociations et en légalisant les pistes par des arrêtés, la pérennisation n'est pas garantie tant qu'un suivi rapproché des différents couloirs n'est pas mis en place. Il convient de souligner que cette phase de suivi est souvent prévue dans les programmes d'intervention des différents opérateurs à travers la mise en place au niveau local de ce qu'il convient communément d'appeler des comités de gestion (COGES). Toutefois, ces comités sont rarement intégrés dans un dispositif à plus grande échelle et ne disposent pas de moyens financiers leur permettant d'inscrire ce suivi dans le temps.

L'aspect organisationnel. De l'échelle locale à l'échelle intercommunale

Le suivi d'une piste à bétail est un travail long et fastidieux. Il ne peut être assuré par une seule équipe technique sans la mise en place de comité de suivi au niveau local.

Ces comités, composés en général entre 5 et 10 personnes, ont en charge un tronçon de la piste. Dans l'Est du Burkina-Faso, le RECOPA a mis en place 10 comités au niveau local

accompagnées « *par des opérateurs spécialisés conjuguant compétences hydrauliques et pastorales (pour aboutir à un consensus sur la localisation et la gestion des ouvrages), cet accompagnement pouvant représenter une part importante de coût total de l'intervention (40 %).* » (Jullien, 2011).

¹⁰ Cette question du géo-référencement peut dans une certaine mesure être paradoxale puisque le propre des stratégies pastorales est d'être dynamique et de s'adapter à l'instabilité climatique (Krätli, Monimart, Jalloh, Swift, Hesse, 2014). Cependant, si ce constat est pertinent dans le cadre des pays sahéliens, il doit être relativisé au niveau des pays côtiers où les variations des parcours sont assez résiduelles (Gonin, 2014).

pour le suivi d'une piste de 938 kilomètres¹¹. Le tronçon le plus important suivi est long de 85 kilomètres.

Si ce suivi au niveau local est indispensable, il n'est pas suffisant. Pour être pertinent, il doit être obligatoirement couplé avec un suivi opérationnel à une échelle territoriale plus importante et ce pour deux raisons principales.

D'une part, la fonctionnalité d'une piste à bétail n'est effective que si la mobilité des animaux est assurée sur l'ensemble du parcours. Si l'un des tronçons n'est plus opérationnel, c'est l'ensemble du tracé qui est remis en cause. Il convient donc de prévoir au sein de ce dispositif un suivi *a minima* au niveau intercommunal voire régional.

D'autre part, la proximité des comités locaux est à la fois la force et la faiblesse de ce type de dispositif. En effet, si elle permet l'interconnaissance et donc une capacité de négociation plus importante, elle implique également une forte interdépendance pouvant entraver son mandat. Les différentes fonctions des membres des comités régissent officiellement les rapports de pouvoir au sein de chaque comité. Cependant, le respect de ce type de fonctionnement suppose que la fonction prime sur l'identité statutaire. Or, une telle approche ne prend aucunement en compte les relations d'interconnaissance et les identités sociales multiplexes propres à des environnements sociaux ruraux. Chaque membre d'un bureau est lié par d'autres rapports sociaux que sa seule fonction, aux autres membres du bureau mais également aux autres bénéficiaires. Le président peut être le beau-frère du trésorier-adjoint, le gendre de l'un des propriétaires terriens à qui des terres ont été prises...Il peut être redevable envers tel ou tel villageois. Toutes ces relations sociales composent le statut social et conditionnent les comportements de chacun bien plus que la fonction occupée au sein du bureau. Cette interconnaissance implique également une condamnation morale pour quiconque désire faire sortir un conflit « *du ventre du lignage* » (Le Roy, 2004), autrement dit de porter plainte à l'encontre d'un parent ou d'une connaissance. Conduire un proche devant les autorités tend à inverser, au niveau local, les rôles de l'ayant droit et du redevable. Il devient, dès lors, parfois difficile d'exercer une pression permettant de respecter le tracé du couloir.

Afin de limiter l'interférence des logiques sociales dans le fonctionnement de ces comités de gestion, il convient d'externaliser socialement le contrôle limitant ainsi l'interdépendance. La structure de contrôle doit être située en dehors des réseaux sociaux bénéficiaires de l'Action. Seule cette distanciation sociale permet de résister aux pressions locales et facilite la mise en place d'une pression suffisante inhérente à des menaces de sanction effectives.

Ainsi, les différents comités de suivi au niveau local doivent être supervisés par un comité de suivi positionné à l'échelle intercommunal et/ou régional. Ce comité de suivi ne doit pas être confondu avec les services techniques de l'Etat, ni se substituer à leurs missions. Il doit être composé par les équipes techniques des Organisations Professionnelles bien souvent opérateurs des programmes de sécurisation de pistes et connaissant parfaitement l'ensemble des acteurs-clefs de la filière.

La périodicité du suivi est à définir selon les zones et la couverture géographique. A titre d'exemple, dans le cadre de ce dispositif de suivi des pistes, pour le tronçon de 900 kilomètres sécurisés dans la région de l'Est du Burkina-Faso, les différents comités de suivi au niveau local doivent effectuer 10 sorties par an d'une journée (2 sorties par mois de février à juin) et le service technique au niveau de l'ensemble du tronçon composé de 3 personnes réalise une sortie par mois durant 7 jours durant les mois de février, mars, avril et deux sorties en mai et juin.

L'aspect budgétaire : le nerf de la guerre.

Ce dispositif de suivi des pistes nécessite bien évidemment une prise en considération des coûts afin d'assurer sa pérennité. Curieusement, cette dimension budgétaire est rarement

¹¹ Cette piste traverse les communes de Fada N'Gourma, Yamba, Matiacoali, Tansarga, Lobogou, Tambaga, Partiaga, Liptougou, Bogandé, Gayeri.

prévue notamment pour les comités de gestion au niveau local. Il faut peut-être y voir ici le fait qu'étant « bénéficiaire » de l'action ce statut justifie à lui seul le fait de travailler « gratuitement ».

Bien évidemment pour que le dispositif fonctionne, il faut prévoir des rémunérations ou des indemnités pour le travail de suivi réalisé à tous les échelons. Comme le rappelle Olivier de Sardan concernant les Commissions Foncières au Niger « *Les COFO fonctionne bien s'il y a la présence d'un secrétaire permanent (salarie) compétent et motivé (facteur personnel) et le soutien d'un projet local qui fournit des moyens de fonctionnement (logistique, transports).* »(17). Le problème central réside dans l'arrêt du « projet local » qui verra logiquement l'arrêt des moyens de fonctionnement.

Les indemnités prévues au niveau des comités couvrent en général les dépenses liées aux frais de sorties sur le terrain (carburant et coût entretien moto et indemnités de déplacement). Pour la région Est du Burkina-Faso, ces coûts ont été évalués à 3000 fcfa/personne et par sortie terrain. Cela donne un coût annuel de fonctionnement pour les 10 comités de gestion au niveau local de 975 000Fcfa. A ces coûts doivent être associés ceux relevant du service technique assurant la supervision de l'ensemble des comités, rédigeant les rapports et fournissant dès lors de l'expertise aux collectivités (Etat des pistes, perspectives concernant l'extension du maillage de la mobilité au niveau intercommunal et régional...).

Durant les 6 mois d'activités (février, mars, avril, mai, juin) et sur la base d'un salaire d'animateur de 300 000 Fcfa, cela occupe **0,95** Equivalent Temps Plein (ETP) pour les mois de février, mars et avril (1 sortie par mois) et **1,91 ETP** pour les mois de mai et juin (2 sorties par mois).

Sur une année, le seul suivi d'un tronçon de pistes de 900 kilomètres nécessitent donc un **animateur à 55%** et coûtent, sur la base d'un salaire mensuel de 300 000Fcfa et en introduisant les indemnités des comités de gestion au niveau local, **5 814 545 Fcfa**, soit un coût au kilomètre de **6 461 Fcfa**.

Ce calcul des coûts réalisé, il convient maintenant de rechercher les fonds permettant de financer ce suivi au-delà de l'appui fragile et parfois ponctuel de l'aide au développement.

Si nous conservons une perception segmentée, parcellaire de la filière, en nous focalisant sur les pistes en tant que telles, il est difficile de trouver à travers l'utilisation de ces pistes des sources de financement. Le choix de taxer l'utilisation des pistes est un non-sens car cela ruinerait tout le travail réalisé en amont en appuyant des stratégies de contournement par les utilisateurs.

Pour entrevoir des pistes de financement, il faut se rappeler que la mobilité du bétail est importante pour la productivité mais aussi pour la mise en marché des animaux. Au concept de transhumance trop souvent associé à la Gestion des Ressources Naturelles (GRN), il est préférable d'utiliser celui de mobilité englobant également le commerce et donc le développement économique. Les pistes de transhumance notamment sur les axes nord-sud sont très souvent également des pistes de commercialisation et les périodes de forte activité pour la grande majorité des marchés à bétail de collecte et de distribution se situent durant les périodes de transhumance. C'est donc bien au niveau des marchés à bétail d'un territoire donné qu'il convient d'aller chercher les financements pérennisant la fonctionnalité de pistes et donc l'activité des marchés.

Conclusion

La mobilité du bétail doit donc être perçue dans sa globalité (production et commerce) et selon une approche territoriale. Quant au dispositif de suivi, il doit concerner un ensemble de pistes assurant une gestion pacifiée des ressources et la fonctionnalité du maillage des marchés.

Tout ce travail de définition du dispositif de suivi et de définition des coûts mené dans le cadre du PRAPE par AFL et ses partenaires ne signifie pas une mise en œuvre immédiate sur le terrain. Pour ce faire, de nombreuses étapes subsistent. Il convient de parfaire l'inventaire des pistes et des infrastructures marchandes existantes ou à réaliser, d'évaluer la totalité des bénéfices tirés par chaque infrastructure marchande, de délimiter l'ancrage institutionnel du dispositif et surtout obtenir un accord entre les différentes collectivités concernant une clef de répartition pour le financement de ce suivi. Et cet accord est d'autant plus complexe à mettre en place qu'il peut avoir une dimension transfrontalière. Pour parfaire cette mise en communauté sur des zones stratégiques transfrontalières, il peut être intéressant de travailler sur des tronçons bien précis reliant des infrastructures marchandes. C'est le cas de la zone stratégique transfrontalière entre la région de l'Est du Burkina-Faso, du nord-Togo et du nord-Bénin.



Les marchés de Cinkassé, Koundjouré, Kompienga, Matéri et le quai d'embarquement solitaire de Tanguiéta sont des infrastructures marchandes construites (Kompienga) ou en cours de construction (Cinkassé et Matéri sur financement UEMOA, Koundjouré et Tanguiéta dans le cadre du PRAPE). La piste reliant Koundjouré à Cinkassé et Gouandé à Tanguiéta sont sécurisés ou en cours de sécurisation dans le cadre du PRAPE.

Durant les 3 années à venir, dans le cadre notamment du Programme d'Appui à la Résilience des Systèmes Agropastoraux (PRASAO) l'un des objectifs à atteindre sera la mise en place d'un cadre de concertation transfrontalier entre les autorités locales, les responsables des marchés à bétail et les OP afin d'obtenir un financement proportionnel aux recettes de ces différentes infrastructures marchandes assurant le suivi de ces pistes partagées sur les 3 pays.

Bibliographie

- AGNEW J., 2010. Territory. In: D. Gregory, R. Johnston, G. Pratt, M. Watts, and S. Whatmore, eds. *The Dictionary of Human Geography*. Chichester: Wiley-Blackwell, pp. 746–7.
- BOUJU J., 1998. « Tutelle clientéliste, despotisme et Patrimonialisme : quelques figures de la chefferie dans les traditions orales dogons » in Jacky Bouju (éd.) « Les Dogons, le pouvoir et la chefferie », *Clio en @frique*, 5, automne-hiver 1998 : [[http://www.up.univ-mrs.fr/wclio-af/...](http://www.up.univ-mrs.fr/wclio-af/)]
- BLUNDO G., OLIVIER de SARDAN J.P., 2001. « La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest », *Politique africaine* 3/ N° 83.
- GONIN A., 2014. *Jeux de pouvoir et devenir de l'élevage en Afrique soudanienne Le cas de l'Ouest du Burkina Faso*. Thèse de doctorat, université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne.
- HOROWITZ M.M., 1979. *The sociology of pastoralism and African livestock projects*. Washington DC: Bureau for Program and Policy Coordination, US Agency for International Development, 102p.
- KRÄTI S., MONIMART M., JALLOH B., SWIFT J., HESSE C., 2014. « Accompagner la mobilité pastorale au Tchad. Construction d'un modèle innovant d'intervention pour le développement », *Afrique Contemporaine*, N°249.
- LE ROY E., 2004. *Les africains et l'institution de la justice. Entre mimétismes et métissage*, Dalloz.
- MAUSS M., 2007. *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques(1925)*, Quadrige/Presses universitaires de France.
- MENDRAS H., 1995. *Les sociétés paysannes*, Paris, Armand Colin, coll. « U »; réédition, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1995.
- MOORE S.F., 2004. *Law and Anthropology: A Reader*, (edited), Blackwell.
- MOORE S.F., 1978. *Law as process: An anthropological approach*, International African Institut.
- OLIVIER de SARDAN J.P., 2010. « Gouvernance locale et biens publics au Niger », *Afrique : Pouvoir et politique*, working paper n°10.
- SANDFORD S., 1983. *Management of pastoral development in the Third World*. Chichester: Wiley, 316p.
- SCOONES I., 1994. *Living with uncertainty: new directions in pastoral development in Africa*. London: Intermediate Technology Publications, 210p.
- THEBAUD B., CORNIAUX C., Gautier D., 2012. « La mobilité commerciale du bétail entre le Sahel et les pays côtiers : l'avenir du convoi à pied », *Nomadic People*, Vol.16, Issue 2 : 6-25.
- THEBAUD B., CORNIAUX C., 2011. *La commercialisation du bétail en Afrique de l'Ouest. Module d'animation et de Formation*. ARED, Dakar.